

# ASSEMBLÉE NATIONALE

5 décembre 2019

---

RELATIF À LA LUTTE CONTRE LE GASPILLAGE ET À L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE - (N° 2454)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

## AMENDEMENT

N° 1918

présenté par  
Mme Ménard

-----

### ARTICLE 12 DB

À l'alinéa 2, substituer aux mots :

« la personne constatant l'infraction »

les mots :

« toute personne revêtue de l'autorité judiciaire ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision.